

THE
QUEBEC
GAZETTE.

LA
GAZETTE
DE
QUEBEC.



THURSDAY, SEPTEMBER 12, 1782.

JEUDI, le 12 SEPTEMBRE, 1782.

Camp before GIBRALTAR, June 4.

THE French auxiliaries were landed on the 1st and 2d instant, and have, till further orders, taken their posts along the two small rivers. Transports, laden with troops and warlike stores, are daily coming from Cadix; they are under convoy of a few men of war. Mons. D'Argon, the celebrated engineer, who is to conduct the siege, is still at Algeiras, where he must remain till the roads are repaired and made practicable, for the carriage of the timber to be used for the floating batteries.

Rome, June 18. On the 13th inst. the Holy Father, our august Sovereign, returned to this capital, after an absence of upwards of three months. His Holiness is in the best state of Health, and he was received by his subjects with tokens of the most tender attachment.

Paris, June 23. The departure of the Comte D'Artois, for the camp at St. Roch, seems to be fixed for the 4th of next month. The siege will be commenced, and Gibraltar perhaps taken before the conclusion of the peace, which is generally supposed to be very near. The arrival of Lord Hertford at Versailles augments the appearance of it. We are even assured, that every thing is already agreed on and regulated, except what concerns the Mediterranean and the banks of Newfoundland, and there is every appearance that the preliminaries will be soon signed. In the mean time, it is very certain that Mr. Grenville continues to have frequent conferences with the Comte de Vergennes.

Mr. Grenville is very cautious in speaking of the kind of liberty to be granted to the Americans: he calls it freedom, but avoids mentioning the word Independence. The proposals of the British court are not likely to be acceded to, till their agent is empowered speak more clearly on this and other subjects.

L O N D O N, JULY 8.

Col. John Parr is appointed to the government of Nova Scotia, and has kissed hands on the occasion.

Lieutenant-Colonel Shee of the 75 regiment, is appointed to be Lieutenant Colonel of the 50th; and Major Edmeston, of the 50th, to be Lieutenant Colonel of the 75th.

Extract of a letter from Ostend, July 1.

"A few days since the Emperor's orders came here, forbidding the Dutch nation, and the Dutch only, to sail out of this harbour under the Imperial colours."

July 11. Yesterday Mr. William Pitt kissed his Majesty's hand at St. James's, on being appointed Chancellor of the Exchequer, in the room of Lord John Cavendish.

Sir George Yonge also kissed the King's hand, on being appointed Secretary at War, in the room of the Hon. T. Townshend.

As did Messrs. Jackson and Elliot, on being appointed Lords of the Treasury.

Also Messrs. Pratt and Aubrey, on being appointed Lords of the Admiralty.

Mr. Townshend likewise kissed the King's hand on being appointed Secretary of State, in the room of Mr. Fox.

Lord Grantham, it is said, succeeds Lord Shelburne, as Secretary of State; but has not yet kissed hands.

Yesterday Commodore Fielding took leave of his Majesty at St. James's, and in the evening set off for Portsmouth, to join Lord Howe's fleet in Torbay.

Yesterday Lord Cathcart took leave of the King, on his going to Coxheath as Aid de Camp to General Pitt.

H O U S E of LORDS, Thursday, July 11.

His Majesty being seated on his Throne, a message was sent to acquaint the Commons therewith, by Sir Francis Molyneux, and the Commons attending accordingly, the Speaker addressed his Majesty in a short Speech, where-in he recapitulated the several acts that had passed in this session of Parliament, commenting on the œconomy bill, and on the bill for the relief of Ireland. The former, he said, would prevent the Civil List from again being in arrear, and the latter would strengthen the connection between the two kingdoms. He also particularized the Election bill, and the good consequences that were expected to arise from passing that into a law. The usual forms of reading the titles being gone through, and the Royal assent given, his Majesty delivered the following most gracious Speech from the Throne:—

"My Lords and Gentlemen,

THE unwearied assiduity with which you have persevered in the discharge of your duty in Parliament, during so long a session, bears the most honourable testimony to your zeal and industry in the service of the public; for which you have provided with the clearest discernment of its true interests; anxiously opening every channel for the return of peace; and furnishing with no less vigilance the means of carrying on the war, if that measure should be unavoidable.

"The extensive powers with which I find myself invested to treat for reconciliation and amity with the Colonies which have taken arms in North America, I shall continue to employ in the manner most conducive to the attainment of those objects and with an earnestness suitable to their importance.

"The zeal which my subjects in Ireland have expressed for the public service, shows that the liberality of your proceeding towards them is felt

Au Camp devant GIBRALTAR, ce 4 Juin.

LES François ont été débarqués le 1er, et 2d. du mois, et ont pris leur poste le long des deux petites rivières, jusqu'à nouvel ordre. Des transports chargés de troupes et munitions de guerre arrivent journellement de Cadix, ils sont convoyés de quelques vaisseaux de guerre. Mr. d'Argon, le célèbre Ingénieur qui conduira le siège, est encore à Algeiras, ou il est obligé de rester jusqu'à ce que les chemins soient raccommodés et rendus praticables pour les voitures qui mènent les pièces de bois pour la construction des batteries flottantes.

Rome, le 18 Juin. Le 13 de ce mois le Saint Pere notre Auguste Souverain revint à cette capitale, après une absence de plus de trois mois. Sa Sainteté jouit d'une parfaite santé, et elle a été reçue avec des marques de la plus grande tendresse par ses Sujets.

Paris, le 23 Juin. Le départ du Comte d'Artois pour le camp de St. Roc, semble être fixé au quatre du mois prochain. Le siège sera commencé et Gibraltar sera peut-être pris avant la conclusion de la paix, que tout le monde croit très proche. L'arrivée du Lord Hertford, à Versailles, en augmente la probabilité. L'on nous assure même qu'on est convenu sur tout point et que tout est réglé à l'exception de ce qui regarde la Méditerranée et Terre-Neuve, et il y a toute apparence que les préliminaires seront signés, en attendant Mr. Grenville continue d'avoir de fréquentes conférences avec le Comte de Vergennes.

Mr. Grenville parle avec beaucoup de circonspection du genre de liberté qui sera accordé aux Américains, il dit qu'ils seront libres, mais il évite de se servir du mot d'indépendance. Il n'est pas vrai semblable que les propositions de la cour de Londres seront acceptées, avant que leur agent sera autorisé de parler plus clairement sur ce sujet et plusieurs autres.

L O N D R E S, le 8 JUILLET.

Le Colonel Parr est nommé au gouvernement de la Nouvelle Ecosse, et a baissé les mains du Roi à cette occasion.

Le Lieut. Colonel Shee du 75me. regiment, est nommé Lieutenant Colonel du 50me. regiment. et le Major Edmeston du 50me. pour être Lieutenant Colonel du 75me.

Extrait d'une lettre d'Ostende, le 1er. Juillet.

"Il y a quelques jours que les ordres de l'Empereur sont arrivés ici, qui défendent aux Hollandois, et aux Hollandois seulement, de sortir de ce port avec le pavillon Imperial."

Le 11 Juillet. Hier Mr. Wm. Pitt baissa les mains de sa Majesté à St. James, à l'occasion d'être nommé Chancelier de l'Echiquier, dans la place de Lord John Cavendish.

Sir George Yonge baissa également les mains de sa Majesté, étant nommé Secrétaire de la Guerre, dans la place de l'Hon. T. Townshend.

Messrs. Jackson et Elliot eurent le même honneur, étant nommés Lords du Trésor.

De même Messrs. Pratt et Aubrey, étant nommés Lords de l'Amirauté.

Mr. Townshend baissa aussi la main du Roi, étant nommé Secrétaire d'Etat dans la place de Mr. Fox.

L'on dit que Lord Grantham succède à Lord Shelburne, mais il n'a pas encore baissé la main du Roi.

Hier le Chef d'Escadre Fielding prit congé de sa Majesté à St. James, et le soir il partit pour Portsmouth, pour joindre la flotte de Lord Howe, à Torbay.

Hier le Lord Cathcart prit congé du Roy en partant pour Coxheath, comme Aide-de-camp du Général Pitt.

CHAMBRE des LORDS, Lundi le 11 Juillet.

Sa Majesté étant assise sur son trône, un message fut envoyé par Sir Francis Molyneux pour en informer la Chambre des Communes, qui s'y rendit en conséquence. L'orateur adressa la parole à sa Majesté dans un discours laconique, dans lequel il récapitula toutes les transactions passées durant cette session de Parlement, s'étendant beaucoup sur le bill d'œconomie et celui pour le secours d'Irlande, le premier prévendrait, disoit-il, la liste civile d'être encore en arriere, et le dernier renforcerait les liaisons des deux royaumes. Il s'arrêta également au bill d'élection et aux bonnes conséquences qu'il produiroit s'il étoit passé en loi. La forme ordinaire pour lire les titres ayant été observée, et le consentement royal donné, sa Majesté délivra de son trône le très gracieux discours suivant.

"My Lords et Messieurs,

L'Assiduité infatigable avec laquelle vous avez persisté dans votre devoir au Parlement pendant une si longue session, rend le témoignage le plus honorable de votre zèle et industrie pour le bien public, pour le vrai intérêt duquel vous avez travaillé avec beaucoup de discernement, cherchant avec ardeur de déboucher toute voye qui puisse conduire à la paix, et employant avec la même vigilance tous les moyens pour continuer la guerre, en cas qu'elle devienne inévitable.

"Je continuerai d'employer le pouvoir étendu dont je me trouve revêtu pour traiter pour une réconciliation et amitié avec les colonies qui ont pris les armes dans l'Amérique Septentrionale, de la maniere la plus convenable pour obtenir cet objet, et avec cette attention qui convient à l'importance du sujet.

"Le zèle que mes Sujets en Irlande ont montré pour le bien public, montre leur juste reconnaissance pour votre libéralité envers eux, et que c'est autant par inclination que par devoir et intérêt qu'ils travaillent pour la cause commune.

"La diligence et l'ardeur avec lesquels vous avez entré dans l'examen de l'intérêt Britannique aux Indes Orientales, sont dignes de votre sagesse, justice

there as it ought; and has engaged their affections, equally with their duty and interest, in the common cause.

"The diligence and ardour, with which you have entered upon the consideration of the British interest in the East-Indies, are worthy of your wisdom, justice, and humanity.—To protect the persons and fortunes of millions in those distant regions, and to combine our prosperity with their happiness, are objects which amply repay the utmost labor and exertion.

Gentlemen of the House of Commons,

"I return you my particular thanks for the very liberal supplies which you have granted with so much cheerfulness and zeal for the service of the current year. I reflect with extreme regret upon the heavy expence which the circumstances of public affairs unavoidably call for. It shall be my care to husband your means to the best advantage, and, as far as depends on me, to apply that economy which I have endeavoured to set on foot in my civil establishment, to those more extensive branches of public expenditure; in which still more important advantages may be expected.

My Lords and Gentlemen,

"The important successes, which under the Favor of Divine Providence, the valour of my fleet in the West Indies hath obtained, promise a favourable issue to our operations in that quarter. The events of war in the East Indies, have also been prosperous. Nothing, however, can be more repugnant to my feelings than a long continuance of so complicated a war.

"My ardent desire of peace has induced me to take every measure which promised the speediest accomplishment of my wishes; and I will continue to exert my best endeavours for that purpose. But if, for want of a corresponding disposition in our enemies, I should be disappointed in the hope I entertain of a speedy termination of the calamities of war, I rely on the spirit, affection, and unanimity of my Parliament and people to support the honor of my Crown, and the interests of my kingdoms; not doubting that the blessing of Heaven, which I devoutly implore upon our arms, employed as they are in our just and necessary defence, will enable me to obtain fair and reasonable terms of pacification. The most triumphant career of victory would not excite me to aim at more; and I have the satisfaction to be able to add, that I see no reason which should induce me to think of accepting less."

The Lord Chancellor then rose, and by his Majesty's command, prorogued both Houses to the 3d day of September next.

QUEBEC, SEPTEMBER 12.

Last Tuesday arrived here from New-York and Halifax, His Majesty's Ship Hussar, Capt. Russell.

CUSTOM-HOUSE, QUEBEC. INWARDS.

Hero, George Budnet, from Coves.
Pearl, John Richards, — Bristol.

ADVERTISEMENTS.

For sale by Auction, by SKETCHLEY & FREEMAN, at their Public Auction Room in Notre Dame street, in the Lower Town, Quebec, on Wednesday next, the 18th September, 1782, and the following days;

A Large quantity of Dry Goods, viz. Woollen

Cloths both fine and coarse, Irish Linens of various breadths, Calicoes and Chintzes, a few elegant patterns of Velvets and Shags for Waistcoats, Ladies Silk Petticoats, a quantity of Stops and Sail Cloth from N^o 1 to 8, some Silver Buckles and Jewellery, a very elegant chased Ladies Gold Watch, a large quantity of Fostery consisting of Men and Womens black, white and colour'd Hose, Gloves and Mitts, and some Mens Caps, a small quantity of Hyson Tea, Almonds, Robin, Pimento and Alum, Knives, Forks, Plated Buckles, Buttons, fine Irish Butter and Hoglard, and a variety of other effects that would exceed the bounds of an Advertisement to enumerate.

The sale to begin at 10 o'clock in the morning.

For sale by private contract, a quantity of French Soap; apply at their Counting-house.

A vendre par Encan par SKETCHLEY & FREEMAN, à leur Chambre de Vente Publique, à Québec, Mercredi prochain, le 18 Septembre, et les jours suivans;

UNE grande quantité de Marchandises Seches,

çavoir, des Draps fins et gros, des Toiles d'Irlande de différentes largeurs, des Indiennes et Perles, quelques Velours et Peluches à dessein élégants pour des Vestes, des Jupon de Soie pour les Dames, une quantité de Toils pour voiles depuis N^o 1 jusqu'à N^o 8, quelques Boucles d'Argent et Jouaillerie, une très belle Montre d'Or ciselée de Dame, une grande quantité de Bas pour hommes et femmes, noir blancs, et en couleur, des Gands, Mitaines, et quelques Bonnets pour hommes, une petite quantité de Thé d'Hyson, des Amandes, Raisins, Piment et Allun, des Couteaux, Fourchettes, Boucles Argentées, Boutons, du bon Beur d'Irlande, du Sindoux, et quantité d'autres articles trop nombreux pour être renfermés dans les bornes d'un avertissement.

La vente commencera à dix heures précises.

Une quantité de Savon de France, à vendre à gré à gré, il faut s'adresser à leur comptoir.

THOMAS POWIS, JEWELLER, GOLDSMITH and ENGRAVER, has for sale on the most reasonable terms, a fresh assortment of Perfumery, viz:

FINE Virgins Milk most approved of for an innocent and safe wash for the face to clear the complexion;
Fine Rouge Liquide;
Oil of Jessamine;
Oil and Essence of Violet;
Eau de Luce;
Bergamot;
Essence of Lemons;
Orange Flower Water;
Oil of Rosemary;
Hungary Water;

Oil of Amber;
Rectified Amber;
Orris Root;
Smelling Salts;
Salt of Tartar;
Hartshorn;
Fine Milk;
Oil of Peppermint;
Oil of Lavender;
Essence of Caraway;
Golard's, Extract Lead;

THOMAS POWIS, JOAILLER, ORFEVRE et GRAVEUR, vend au plus raisonnables termes, un nouvel assortiment de Parfumerie, çavoir:

DU Lait de Vierge très approuvé comme un moien innocent pour embellir le teint;
Du Rouge fin, liquide;
De l'Huile de Jasmin;
Huile et Essence de Violette;
De l'Eau de Luce;
Du Bergamotte,
De l'Essence de Limons;
De l'Eau de Fleur d'Orange;
De l'Huile de Rosmarin;
De l'Eau de la Reine d'Hongrie;

De l'Huile d'Ambre;
De l'Ambre rectifié;
De la Racine d'Orris;
Du Sel d'Odeur contre le mal de tête;
Du Sel de Tartre;
De l'Esprit de Corne de Cerf;
Du Musque;
De l'Huile de Peppermint;
Ditto de Lavende;
Essence de Carway;
De l'Eau de Golard;

et humanité.—Protéger un million de personnes et leurs possessions dans ces régions éloignées, et de combiner notre prospérité avec leur bonheur, sont des objets dont la réussite recompense amplement le travail et les efforts les plus fatigants.

Messieurs de la Chambre des Communes.

"Je vous remercie particulièrement pour les subsides très libérales que vous avez accordé avec tant de bonne grace et tant de zèle pour le service de l'année courante. Je pense avec douleur aux dépenses onéreuses que les affaires publiques ont indispensablement demandé. Je me charge d'employer vos fonds de la manière la plus avantageuse, et de faire regner autant qu'il dépend de moi cette économie que j'ai taché de mettre dans mon établissement civil, au sujet de branches plus compliquées dans les dépenses publiques, et de la quelle on pourra attendre des avantages bien plus considérables.

My Lords and Messieurs,

"Les succès importants que par la providence divine mes flottes ont obtenu par leur valeur, aux Indes Occidentales, promettent une issue favorable à nos opérations dans ces quartiers. Les événements de la guerre aux Indes Orientales ont également été favorables. Rien néanmoins ne fauroit être plus opposé à mon inclination que la longue continuation d'une guerre si compliquée.

"Mon ardent désir pour la paix ma engagé à prendre toute mesure qui promettoit un prompt accomplissement de mes souhaits, mais si par une disposition contraire de nos ennemis, je me trouvois trompé dans l'attente de voir bientôt les calamités de la guerre à leur fin, je me fie sur votre courage et affection, et sur l'unanimité de mon parlement et de mon peuple, pour soutenir l'honneur de ma couronne et l'intérêt de mes royaumes, ne doutant point que la bénédiction divine, qu'humblement j'implore pour nos armes, portées comme elle est pour une défense juste et nécessaire, me mettra en état d'obtenir une paix raisonnable, que je préférerois à la carrière la plus triomphante et la plus victorieuse, et j'ai la satisfaction de pouvoir ajouter, que je ne vois aucune raison qui dussé m'engager à en accepter une défavorable."

Le Lord Chancelier se leva alors et par ordre de sa Majesté remit les deux Chambres au trois de Septembre prochain.

QUEBEC, le 12 SEPTEMBRE.

Mardi dernier est arrivé de la Nouvelle-York et d'Halifax, le vaisseau de sa Majesté le Hussar, Capitaine Russell.

AVERTISSEMENTS.

DISTRICT de } Montreal, Lundi le 2 Septembre, 1782.
MONTREAL. }

A Une assemblée des Commissaires de Paix de sa Majesté, tenuë aujourd'hui, concernant le prix des grains et autres articles, ils n'ont trouvé aucune différence à ceux qui ont été publiés le mois passé.
Par ordre, J. BURKE, C. P.

DISTRICT de } Montreal, Lundi le 2 Septembre, 1782.
MONTREAL. }

A Une assemblée des dits Commissaires concernant le poids et prix du pain, il est ordonné qu'ils resteront comme ils ont été dernièrement publiés pour un mois de tems de la date du present.
Par ordre, J. BURKE, C. P.

DISTRICT of } Montreal, Monday the 2d September, 1782.
MONTREAL. }

AT a Meeting of his Majesty's Commissioners of the Peace this Day Respecting the Price of Grain and other Articles they find no Difference in the Price, as published last Month.
By order, J. BURKE, Cs. Ps.

DISTRICT of } Montreal, Monday 2d. September, 1782.
MONTREAL. }

AT a Meeting of the said Commissioners respecting the affize of Bread, It is ordered, that the Price and affize of Bread, as last published do Remain the same for one Month from this Date.
By order, J. BURKE, C. P.

TOUS ceux qui prétendent quelques droits de propriété, de servitude, d'hipotéque ou autrement, contre les successions de feu Monsieur Jean Mauvide, et defunte Dame Marie Anne Genest, son Epouse, notamment sur la moitié au total de la seigneurie et comté St. Laurent, la dite moitié composée des paroisses St. Pierre et St. Laurent, en l'Isle d'Orléans, près Québec, sur l'Isle Madame, en Fief, que le Sieur René Amable Durocher et Dame Marie Anne Mauvide, son Epouse, ont acquis, sont requis de faire déclaration de leurs prétentions avant ou le douze Decembre prochain, par écrit signifié au dit Sieur Durocher, en sa demeure à St. Jean, ou à l'Avocat soussigné en son étude à Québec, passé lequel tems le dit Sieur Durocher et la Dame son Epouse, payeront le prix de leur acquisition, et se prévaudront du présent avertissement contre la negligence des prétendants.
A. PANET.
Quebec, le 9 Septembre, 1782.

ALL those who have claims by right, thraldom, Mortgage or otherwise, on the Estate of the late Mr. Jean Mauvide, and deceased Mrs. Marie Anne Genest, his Wife, principally half of the whole of the Seigneurie and County of St. Laurent, the said half consisting of the parishes of St. Pierre and St. Laurent, on the Island of Orleans, near Quebec, and on the Isle Madame, held by feudal tenure, which have been purchased by Mr. René Amable Durocher, and Mrs. Anne Mauvide, his Wife, are requested to make known their pretensions on or before the 12th. of December next, by writing to said Mr. Durocher, at his residence, at St. Jean, or to the underwritten Advocate, at his Chambers in Quebec, after which time Mr. Durocher and the aforesaid Lady, his Wife, will pay the purchase money, and will avail themselves of the present advertisement against all such as neglect giving in their claims.
A. PANET.
Quebec, 9th. September, 1782.

COMME par un avertissement inséré dans la Gazette du 2 de Septembre, 1781, tous ceux qui doivent, aussi bien que ceux qui ont quelques prétentions sur les biens de James Durward, ci-devant marchand en cette ville, ont été requis de présenter leurs comptes attestés en bonne forme au soussigné, ce qui a été négligé depuis: tous ceux qui ont quelques demandes sur les biens du dit Durward, sont une seconde fois priés de les présenter à son bureau à la Basse-ville, les aiant auparavant affirmé par serment, et ceux qui doivent au dit Jean Durward, sont priés de s'acquitter sans perte de tems.
CHA: STEWART, Avocat.
Quebec, le 10 Septembre, 1782.

WHEREAS by an Advertisement inserted in this paper bearing date the 27th. September, 1781, all those who were indebted to as well as all those who pretended any claims upon the Estate of James Durward, late of this city Merchant, were requested to bring in their accounts, properly attested, to the subscriber, which has heretofore been neglected: This therefore is to desire and require any person or persons who have any demands upon the said Durward, to bring them in to the subscriber, at his office, Lower-town, having previously made oath to the verity thereof, and those who are indebted to the said James Durward, are desired to make payment without loss of time.
CHA: STEWART, Advocate.
Quebec, September 10, 1782.

DISTRICT of }
QUEBEC.

Quebec, 2d. September, 1782.

A Meeting of His Majesty's Commissioners of the Peace for the said district, It is ordered that the Shilling Loaf of white Bread do weigh four Pounds ten Ounces, and the Shilling Loaf of Brown bread six pounds two Ounces; and that the Bakers mark their Bread with the initial letters of their Names.

The prices of the under-mentioned articles were found to be as follow:
Fine Flour 25/- Coarse Ditto 20/- The prices of Wheat, Oats, &c. cannot be ascertained there being none at Market.

By the Court,

For DAVID LYND, C. P.
DAVID ROSS.

DISTRICT de }
QUEBEC.

Quebec, le 2 Septembre, 1782.

Une assemblée des Commissaires de Paix pour le dit district, il a été ordonné que le pain blanc d'un shelling doit peser quatre livres dix onces, et que le pain bis d'un shelling doit peser six livres deux onces, et que les boulangers marquent leur pain des lettres initiales de leurs noms.

L'on a trouvé que les articles ci-dessous, se vendent comme il suit,
La fine Fleur à 25/- La grosse Farine à 20/- Les prix du Bled, de l'Avoine, &c. ne sauroient être assurés, parce qu'il n'y en a pas eu au marché.

Par ordre de la Cour,

Pour D. LYND, C. P.
DAVID ROSS.

To be SOLD by PUBLIC or PRIVATE SALE,

In the Court of Prerogatives, held in the Jesuits College, Quebec; was put up for the first time on Friday the 16th August last, the second time the 23d. of same month, and the adjudication will be made on Friday the 27th September instant, at 10 o'Clock in the forenoon;

THE Houses and Lands belonging to Mr. Zachary Macaulay, hereafter described:

I. A lot and stone house thereon erected, two stories high, situated at La Canoterie, the end of Sault-au-matelot street, Lower-town of Quebec, said lot consisting of 80 feet or thereabouts in front, from the beach of the river St. Lawrence going in depth to the Cape, making in the whole 114 toises in superficie, comprehending the passage, wharf and other dependencies; joining on one side to the representatives of Mr. Petrimoult, and on the other to those of Mr. Dolbec, subject to the payment of ten Sols Tournois, for Cens et Rentes to the Seminary, with power to the purchaser of keeping five hundred pounds Halifax, of the purchase money, for which he will pay five per cent. until the redemption thereof, which will be at his disposal.

II. A large lot of land 120 feet in front, upon a level with St. Henry's street, in the Upper-town of Quebec, by 80 feet more or less in depth, from said St. Henry's street to that of Daiguillon, joining on the South side to the road leading to the fortifications, and on the North to the land hereafter described and to be disposed of, containing 40 feet in front in Angel street, by 80 feet or thereabouts in depth, ending at the lot of land above mentioned and to be sold; joining to this last lot, on one side to the Widow Parent, and on the other side to St. Henry street; also to be sold the house built on the lot in Angel street; the whole charged with rent due to his Majesty, with 95 livres, each livre of 20 Sols, towards the Hôtel Dieu, and of 100 livres same currency, of rent to Mr. Denechaud, representative of Pierre Robitaille.

III. And lastly, a lot of land of six acres and about 3 perches in front, at Cap Rouge, on the banks of the river St. Lawrence, parish of St. Foi, near Quebec, by 25 to 30 acres in depth, ending at the lands of Nicholas Villers, Charles Guillaume Chefsneau, and Carrier the father, joining on the North-east to Pierre Deshoues alias Villers, and on the South-west to Pierre Paradis, together with the house, barn, saw-mill, and other buildings thereon erected. Moreover an acre and half of land in front, at Cap Rouge, on the banks of the river St. Lawrence, by 20 acres or thereabouts in depth, extending to the land of Mr. Antoine Samson, joining on the South-west side to the land of the Honourable Thomas Dunn, Esq; representative of the Honourable H. T. Cramahé, Esq; and on the North-east to that of Pierre Paradis.

For more ample information refer to the hand bills pasted up in town, and apply to Mr. Hector Macaulay, Merchant, St. Lewis street, Quebec, who has powers of Attorney from said Mr. Zachary Macaulay, the proprietor, or to the undersigned Advocate.

A. P. ANET.

Quebec, 2 September, 1782.

En vente VOLONTAIRE ou par LICITATION,

En la Cour des Prerogatives à Québec, tenante au College des Révérends Peres Jesuites; la 1re. crie faite Vendredi le 16 Août dernier, la seconde le 23 du même mois, et l'adjudication se fera Vendredi le 27 Septembre, présent mois, 10 heures du matin.

LES maisons et terres appartenantes à Monsieur Zacharie Macaulay, ci-après designées:

I. Un emplacement et maison dessus construite en pierre, à deux étages, situés en la basse-ville de Québec, à la Canoterie, au bout de la rue du Sault au Matelot; le dit emplacement de 80 pieds ou environ de front, sur la grève du fleuve St. Laurent, à aller en profondeur jusqu'au Cap, contenant en totalité 114 toises en superficie, y compris le passage, le quai et les autres dépendances; joignant d'un côté aux représentans de Mr. Petrimoult, et d'autre côté à ceux du Sieur Dolbec; chargés de dix sols tournois de cens et rentes envers le Séminaire, avec faculté à l'acquéreur de conserver sur le prix, cinq cent livres d'Halifax, dont il payera la rente à cinq par cent, jusqu'au rachat qu'il fera à sa volonté.

II. Un grand terrain de 120 pieds de front au niveau de la rue St. Henry, haute ville de Québec, sur 80 pieds ou environ et plus s'il se trouve de profondeur depuis la dite rue St. Henry jusqu'à celle Daiguillon, joignant du côté sud à la rue ou chemin des fortifications, et du côté nord à la profondeur du terrain ci-après désigné et à vendre, consistant en 40 pieds de front sur la rue des Anges, sur 80 pieds ou environ de profondeur, aboutissant au terrain sus-désigné et à vendre, joignant ce dernier emplacement, d'un côté à la Veuve Parent, et d'autre côté à la rue St. Henry, ensemble à vendre la maison construite sur l'emplacement rue des Anges: Le tout chargé du cens dû à sa Majesté, de 95 livres, de rente envers l'Hôtel Dieu, et de 100, livres, même cours, de rente au Sieur Denechaud, représentant Pierre Robitaille.

III. Et enfin une terre de six arpens et environ trois perches de front au bord du fleuve S. Laurent, au Cap Rouge, paroisse Ste. Foi, près Québec, sur vingt-cinq à trente arpens de profondeur, aboutissant aux terres de Nicholas Villers, Charles Guillaume Chefsneau, et Carrier, père, joignant au Nord-est à Pierre Deshoues dit Villers, et au Sud-ouest à Pierre Paradis, ensemble la maison, la grange, le moulin à seie et les autres bâtimens construits sur la dite terre. Plus un arpent et demi de terre de front au bord de fleuve St. Laurent, au Cap Rouge, sur vingt arpens ou environ de profondeur, aboutissant à la terre du Sieur Antoine Samson, joignant du côté Sud-ouest à la terre de l'Honorable Thomas Dunn, Ecuier, représentant l'Honorable Cramahé, Ecuier, et du côté Nord-est à celle de Pierre Paradis.

Pour plus amples informations voir les affiches en cette ville et s'adresser à Monsieur Hector Macaulay, Négociant à Québec, rue St. Louis, fondé de la procuracy du dit Sieur Zacharie Macaulay, propriétaire, ou à l'Avocat soussigné.

Quebec, le 2 Septembre, 1782.

A. P. ANET.

For sale by JASPER HARRICK, on the lowest terms, at Messrs. Johnston & Purr's store, back of the Brewery, where he may be seen every day from six o'clock in the morning to six in the evening;

WEST India Rum,
Best London Porter,
Mets Beef of the first quality,
Mets Pork, Ditto.
A few half barrels Tongues,

Best Fish Butter,
Lard in hogheads and skins,
Mould Candles and Soap,
Linen, Woollens and Boots.

DISTRICT de }
MONTREAL. } COMME la vente d'un certain emplacement ou por-

tion de terre situé à la Rivière du Loup, dans le dit district, contenant trois arpens de front sur vingt arpens de profondeur, borné sur le devant par la grande Rivière du Loup, et derrière par Joseph Chorette, joignant d'un côté au dit Joseph Chorette, et de l'autre côté à Joseph Chevalier, avec une maison en bois et une grange y dessus construites, fait et pris en exécution comme appartenant à Jean Baptiste Dutremble, et averti pour être vendu le 11 d'Août, 1780, en vertu d'un ordre d'Exécution émané de la cour des Plaidiers Communs, pour le dit district, à la poursuite de Guillaume Kay, a été remise par le consentement des deux parties: Or j'avertis que le dit emplacement et biens seront vendus par vente publique, à mon bureau, dans la ville de Montreal, Vendredi le 27 de Septembre prochain, à onze heures du matin, en quel tems et lieu les conditions de la vente seront expliquées par EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Tous ceux qui ont quelques prétensions antérieures sur les dits biens, par hypothèque ou autrement, et qui ne l'ont pas encore déclaré, sont requis par ces présentes d'en donner avis par écrit, au dit Sheriff, avant le jour de la vente.
Montreal, 22 Août, 1782.

DISTRICT of }
MONTREAL. } WHEREAS the sale of a certain lot or piece of

land, situate at the River du Loup, in the said district, containing three arpents in front by twenty arpents in depth, bounded in the front by the great River du Loup, and behind by Joseph Chorette, joining on one side to the said Joseph Chorette, and on the other side to Joseph Chevalier, with a log-house and a barn thereon erected, seized and taken in execution a belonging to Jean Baptiste Dutremble, and advertised for sale on the 11th. day of August, 1780, by virtue of a writ of execution issued out of the court of Common Pleas for the district aforesaid, at the suit of William Kay, was put off by the consent of the said parties: Now this is to give notice that the said lot of land and premises will be sold by publick vendue, at my office, in the city of Montreal, on Friday the twenty seventh day of September next, at eleven o'clock in the forenoon, at which time and place the conditions of sale will be made known by EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Any person or persons having any prior claim to the said premises, by mortgage or otherwise, who have not already made the same known, are hereby required to send notice thereof to the said Sheriff before the day of sale.
Montreal, 22d. August, 1782.

A VENDRE par LICITATION.

En la Cour des Prerogatives tenante en cette ville, au College des R. R. P. P. Jesuites; la premiere crie a été faite le 23 du present mois, la seconde se fera le 27 du mois de Septembre prochain, et la troisieme et adjudication le 4 du mois d'Octobre prochain.

UN emplacement de 40 pieds de front sur la rue

des Casernes en cette haute-ville de Québec, et de profondeur ce qui se trouve depuis le niveau de la dite rue des Casernes jusqu'à la rue des Anges, ensemble une maison dessus construite sur tout le front du dit emplacement, sur 35 pieds de profondeur, battie en pierres, à un étage, avec de bons appartemens au rez-de-chaussée, occupée actuellement par Mr. Lemaire, Ecuier, et M: et Mad. Monjeon.

Les amateurs pourront s'adresser à l'Avocat soussigné, rue des Pauvres, qui donnera les éclaircissements nécessaires et communiquera les conditions de vente.
Quebec, 26 Août, 1782.

L. DESCHENEAUX,

To be SOLD by PRIVATE SALE,

At the Court of Prerogatives held at the Jesuits College in this city; was put up for the first time on the 23d instant, will be put up for the second time on the 27th of September next, and the adjudication will be the 4th of October next;

A lot of land of 40 feet in Barrack street, in the Upper-town, Quebec, and extending in depth from said Barrack street to Angel street, together with a stone house one story high, with good appartments on the ground floor, extending the whole front of said lot, by 35 feet in depth, at present occupied by Francis Lemaire, Esq; and Mr. and Mrs. Monjeon.

Those desirous to purchase may apply to the undersigned Advocate, Rue des Pauvres, who will give them all requisite information, and let them know the conditions of sale.
Quebec, 26 August, 1782.

L. DESCHENEAUX.

A VENDRE par LICITATION,

En la Cour des Prerogatives à Québec, tenant au College des Révérends Peres Jesuites; les 1re. 2me. et 3me. cries se feront à la porte des églises paroissiales de St. François, St. Joseph, et Ste. Marie, en la Nouvelle Beauce, les Dimanches 8, 15 et 22 Septembre, et la dernière crie ou l'adjudication se fera à Québec, en la dite Cour, tenante Vendredi le 27 Septembr. prochain, 10 heures du matin, savoir:

L'Etendue de trente-sept arpens et huit perches de

terre de front ou environ sur deux lieues de profondeur, composant les parts paternelle, maternelle, et fraternelle, échues à Dlle. Françoise Ignace Aubin Delisle, épouse du Sieur Pierre Boyssou, à prendre où le sort fixera en partage dans la seigneurie d'Aubin Delisle, contenant en totalité deux lieues de front sur deux lieues de profondeur, situées au côté Nord-est de la rivière de la Chaudière, en la Nouvelle Beauce, avec les droits de la dite Seigneurie au prorata, sans en rien réserver.

Ceux qui prétendent quelques droits sur les dites parts de Seigneurie, sont requis d'en faire leur déclaration au Greffe avant l'adjudication, et pour plus ample information s'adresser au Sieur Gatiien, Cuateur élu en justice à l'absence des dits Sieur et Dame Boyssou, ou à l'Avocat soussigné.
Quebec, 31 Août, 1782.

A. P. ANET.

To be SOLD by PRIVATE SALE,

In the Court of Prerogatives held in the Jesuits College, Quebec; will be put up for the 1st 2d. and 3d. times at the parish church door at St. François, St. Joseph and St. Mary in Nouvelle Beauce, on Sunday the 8th 15th. and 22d. September, and the last putting up and adjudication will be made at Quebec, in the aforesaid court, on Friday the 27th of September next, at 10 o'clock precisely, to wit:

THE extent of about 37 acres and 8 perches of land

in front by two leagues in depth, being the paternal, maternal and fraternal inheritance fallen to Miss Françoise Ignace Aubin Delisle, wife to Mr. Peter Boyssou, to be taken in whatsoever part the lot may fall in the Signory d'Aubin Delisle, consisting in the whole of two leagues in front by two leagues in depth, situate on the North-east side of the river Chaudière, in Nouvelle Beauce, with the proportionate rights without reserve.

Those who pretend claim on those parts of said Signory, are requested to give notice thereof to the Clerk of the court before the adjudication, and for more ample information apply to Mr. Gatiien, Trustee appointed by the court, in the absence of said Mr. and Mrs. Boyssou, or to the undersigned Advocate.
Quebec, August 31, 1782.

A. P. ANET.

BROWN & GIBBONS, have for Sale;

MADEIRA, Claret; Cyder; Porter; Taunton Ale

and Dorchester Beer in bottles; Porter in hogheads; Rose Butter; Hams; Aberdeen Pork in barrels; Barley; Oatmeal; fine Flour; Candles; Soap; Hyson, Souchong, Green and Bohea Teas; single refined and Muscovado Sugar; Turkey Coffee; Pickles; Soy; Ketchup; French and Spanish Olives; Figs; Prunes; Olive Oil; Vinegar; Lemon Juice; Kitchen Herbs; Basket Salt; Jar Raisins; Almonds; Honey; spices of all sorts; Straßbourg and Spanish Snuff; Saffron Cut, Pigtail and Carrot Tobacco; Pipes; Confectionary; fashionable Beaver Hats; neat Looking Glasses; Tea Chests; Leather and Wood Backgammon Tables; Playing Cards; Goggles and Spectacles; shoes of all sorts; Rackets and Balls; Battledores and Shuttle Cocks; Hardware; Turkey Oil Stones; Sea Dog Skins; Carpenters Tools; Perfumery; Hosiery; Linens; Stationary; Scales; and weights; Drugs; Toys; Tin; China, Glass and Earthen Ware; Millenary; Orfèvrerie; Feathers; Merchants Account and Orderly Books; London, Remembrancer, Universal and Westminster Magazines for 1781; an assortment of Histories; Travels; Plays; Novels; Dictionary's; Drawing; Heraldry, Arithmetic, Cookery, Pocket, Music, and School Books; Ladies Umbrello's with many other articles too tedious to mention.

QUEBEC, 1782.

BROWN & GIBBONS, ont à vendre;

DU Vin de Madère; Claret; Cidre; Grosse Bière;

de l'Aile de Taunton, et Bière de Dorchester en bouteilles; de la Grosse Bière, en barriques; du Beurre; des Jambons; du Lard d'Aberdeen en quarts; de l'Orge Mondé; de la Farine d'Avoine; de la belle Fleur; des Chandelles; du Savon; du Thé de Hyson, Souchong, Verd et Boue; des Poix; du Sucre en pains et de la Cassonade; du Caffé de Turquie; des Marinades; du Soy; Ketchup; des Olives de France et d'Espagne; des Figs; des Prunes; de l'Huile d'Olives; du Vinaigre; du Jus de Citrons; des Herbes pour la cuisine; du Sel en paniers; des Raisins en jarres; des Amandes; du Miel; des Epices de toute espèce; du Tabac de Straßbourg et d'Espagne; du Saffran coupé; du Tabac à Chiquier et en Carottes; des Pipes; Confitures; des Chapeaux de Castor à la mode; de beaux Mirrors; des Boîtes à Thé; des tables de Tric-trac, de cuir et de bois; des Cartes à jouer; des Lorgnettes et Lunettes; des Souliers de toute sorte; des Raquettes avec les Balles; des Palettes et Volants; de la Clincaillerie; des Pierres à Repasser de Turquie; des Peaux de Loup-marins; des Outils pour les Charpentiers; des Odeurs; des Bas, Bonnets, &c. des Toiles; du Papier, des Plumes, Cire, &c. des Trébuchets avec leurs Poids; des Drogues; des Berloques; Epingles; des Porcelaines; des Verrieres et Poteries; des Marchandises de Mode; des Plumes d'Austruche; des Plumets; des Livres de Compte et d'Ordre; des Souvenirs de Londres, le Magazin Universel et de Westminster, pour l'année 1781. Un assortiment de Livres d'Histoire, de description de Voyages, Comédies, Romans, Dictionnaires, de Dessin, de Blason, d'Arithmétique, de Cuisine, de Poche, de Musique et d'Ecole; des Parasols pour les Dames; et bien d'autres articles trop ennuyeux pour être mentionnés.

QUEBEC, 1782.

A general assortment of Ironmongery, Cutlery,

Jewellery and Plated Wares, imported from the manufactories of Birmingham and Sheffield, sold wholesale and on very low terms to any person taking a quantity, by Charles Startin, at his Store, in St. Peter's Street, Lower Town, Quebec.

Also a few Bales Cloths and Woollens, Striped Duffets, Blankets, Rugs, Peanistones, &c. &c.

UN assortiment général de Clincaillerie, Coutellerie,

l'Orfèvrerie et effets argentés en feuille, importés des manufactures de Birmingham et Sheffield, se vend en gros à de très raisonnables termes lorsqu'on en prendra une certaine quantité au magasin de Charles Startin, rue St. Pierre, à la Basse-ville, à Québec.

De plus, quelques ballots de Draps et Laines, des Couvertes, Rayes, &c. &c.

DISTRICT of QUEBEC, ff: BY virtue of a writ of Execution issued out of the Court

of Common Pleas for the said District, at the suit of William Grant, Esquire, against the Goods and Chattels, Lands and Tenements of John Duguid, and Eunice, his wife, to me directed, I have seized and taken in Execution a Lot of Ground seventy-five feet in front, along the beach at a place called La Canoterie, in Quebec, and running back to the hill, with the buildings that may be found erected thereon, joining on the South-west side to the representatives of Mr. Joseph Cadet, and on the North-east side to ground that belonged to Messieurs Moore & Finlay: Now this is to give notice that I shall expose the said Lot of Ground to sale by Public Vendue, at the Court-house in the City of Quebec, on Tuesday the seventeenth day of September next, at eleven o'clock in the forenoon, at which time and place the conditions of sale will be made known by

JA. SHEPHERD, Sheriff.

Any person or persons having prior claims to the said premises by mortgage, or otherwise, are hereby required to give notice thereof, in writing, to the said Sheriff before the day of sale. — Quebec, 15th May, 1782.

DISTRICT de QUEBEC, ff: EN vertu d'un ordre d'Execution sorti de la cour

des Plaidoyers Communs pour le dit district, à la poursuite de William Grant, Ecuyer, contre les biens et effets, terres et possessions de John Duguid, et Eunice, sa femme, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution une portion de terre de soixante-quinze pieds de front sur le bord de la grève au lieu appelé la Canoterie de Quebec, et de profondeur jusqu'au Cap avec tout ce qui peut y être construit, tenant d'un côté au Sud-ouest au représentant Monsieur Joseph Cadet, et d'autre côté au Nord-est au terrain ci-devant à Messieurs Moore et Finlay: Or j'avertis par ces présentes que j'exposerai le dit emplacement en vente publique à la Chambre de la Cour dans la ville de Québec, Mardi le dix-septième jour de Septembre prochain, à onze heures avant midi, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront expliquées par

JA. SHEPHERD, Sheriff.

Tous ceux qui ont quelques prétensions antérieures sur les dits biens, par hypothèque ou autrement, sont requis d'en donner avis par écrit au dit Sheriff avant le jour de la vente. — Quebec, le 15 Mai, 1782.

For sale on board the Brig HANNAH, Lying in the Cul-de-sac,

PRIME Me's Pork in barrels, half barrels and anchors; Irish Rose Butter iron-bound; Claret in bottles; Port in Ditto; Irish Linens; Best Irish Whisky; White and Check Shirts.

A vendre à bord du Brigantin la HANNA, au Cul de Sac,

Du Lard pour les familles de la meilleure qualité, en quarts, demi quarts et barils; Du meilleur Beurre d'Irlande, cerclé en fer; Du Claret en bouteilles; Du Port en ditto; Des Toiles d'Irlande; Du Whisky d'Irlande, de la première qualité; Des Chemises blanches et de coton.

A vendre chez JOHN PAGAN, à la Basse-ville;

DE l'Esprit de la Jamaïque; Du Rum des Isles; Ditto d'Angleterre; De l'Eau-de-Vie de France; Ditto d'Angleterre; Du Vin de Port, en pipes, quarts et bouteilles; Du Tabac en feuilles, de la première et seconde qualité; Ditto en Carottes; Du Sel Etranger; De la Cassonade et Sucre en pain; Du Chocolat; Du Thé Commun, Verd, et de Hyson; Du Lard; Du Beurre de la meilleure qualité; De l'Orge Mondé d'Ecole; Et d'autres marchandises seches qu'il vend tout aux plus raisonnables termes.

For sale by JOHN PAGAN, in the Lower-town,

JAMAICA Spirits; West India and British Rum; French and British Brandy; Molasses; Port Wine in Pipes, Quarter Casks and Bottles; Leaf Tobacco of the best and second quality; Carrot Ditto. Foreign salt; Muscovado and Loaf Sugar; Chocolate; Common, Green and Hyson Tea; Best Rose Butter; Scotch Barley; And sundry Dry Goods. All which he sells on the most reasonable terms.

TOUS ceux qui ont quelques prétensions sur les

biens de Awlay Rofs, ci-devant marchand à Québec, sont requis d'envoyer leurs comptes attestés en bonne forme au soussigné avant ou le 15 de Septembre prochain, après lequel tems aucune demande sur les dits biens ne sera payée, et tous ceux qui doivent au dit Awlay Rofs, sont priés de s'acquitter immédiatement, vis-à-vis des soussignés, qui ont été nommés administrateurs par les créanciers.

Quebec, le 16 Août, 1782.

JOHN PAGAN, DAVID LYND, WM. MACNIDER.

N. B. La maison ou le dit Awlay Rofs demeure présentement, est à louer d'ici au 1er de Mai prochain, et l'on y peut entrer immédiatement, il faut s'adresser aux administrateurs.

JACQUES CROSS & Co ont importé de Bristol, ce printemps, une quantité des articles sous-mentionnés, qu'ils vendront à des termes très raisonnables, pour argent comptant ou des traites.

UNE grande quantité d'Eau-de-vie d'Angleterre, d'une qualité supérieure; De la Melasse; Du gros Sel d'Angleterre; Du Sel gris de France; Du Fromage double de Clouster, de la meilleure qualité; Du Beurre de Cork en Barrils; Du Sain-doux en ditto; Du Savon de Castille en caisses; Des Jambons en Tierçons; Du bon Cidre de Hereford; Du Porter et Bière, en Pipes et Bouteilles; Quelques boîtes avec des Chapeaux et Laines; On prie de s'adresser à T. Cole au comptoir de Messrs. G. ALLESTON & Co à la Basse Ville, qui, se proposant de quitter la province l'automne prochain, disposeront des articles sus-mentionnés à de très bonnes compositions vis-à-vis de ceux qui en prendront une certaine quantité.

JAS. CROSS & Co. have imported from Bristol, this Spring, a quantity of the undermentioned articles, which they will sell on very reasonable terms for Cash or Bills:

A large quantity of pale British Brandy of remarkable fine quality; Molasses; English large grain Salt; French grey Ditto; Best double Clouster Cheese; Cork Rose Butter, in Firkins; Hogs Lard in Ditto; Castile Soap in Boxes; Hams in Tierces; Fine Herefordshire Cyder, in Pipes and bottles; Porter and Beer in pipes and Hogheads. A few Boxes of Hats and Bales of Woollen. Please apply to T. Cole, (at Messrs. G. Alleston & Co. Counting-house, Lower-town) who intending to quit this province in the fall will dispose of the above on very low terms to any person taking a quantity.

DISTRICT de MONTREAL, ff: EN vertu d'un ordre d'exécution sorti de la Cour

des Plaidoyers Communs pour le dit district, à la poursuite de Bartholomé Turrier et Jean Keland, contre les biens et effets, terres et possessions de François Le Maître dit Dueme, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution, comme appartenant au dit François Le Maître dit Dueme, une portion de terre située à Yamachiche, dans mon district, contenant quatre arpents et demie de front jusqu'à la ligne seigneuriale, joignant d'un côté à Jean Laure et d'autre à Julien La Glanderie, avec une maison, deux moulins à farine, deux moulins à scie, une grange et autres bâtimens y dessus construits; aussi une autre portion de terre située dans le fief St. Jean à la Riviere du Loup, dans le dit district, contenant huit arpents de front sur trente de profondeur, joignant d'un côté à Antoine Petrimoult d'autre à Amable Belair: Or j'avertis que j'exposerai les dits biens ou telle partie suffisante, en vente publique à mon bureau, dans la ville de Montréal, Vendredi le dix-huitième jour d'Octobre prochain, à trois heures après midi, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront expliquées par

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Tous ceux qui ont quelques prétensions antérieures sur les dits biens, par hypothèque ou autrement, sont priés d'en donner avis par écrit au dit Sheriff avant le dit jour de la vente.

Montréal, le 6 Juin, 1782.

DISTRICT of MONTREAL, ff: BY virtue of a writ of Execution issued out of His

Majesty's Court of Common Pleas for the district of Quebec, at the suit of Bartholomy Turrier and John Keland, against the goods and chattels, lands and tenements of François Le Maître alias Dueme, to me directed, I have seized and taken in Execution, as belonging to the said François Le Maître alias Dueme, a lot or piece of land situate at Yamachiche, in my district, containing four arpents and a half in front and running back to the seigniorial line, joining on one side to Jean Laure and on the other side to Julien La Glanderie, with a house, two grist mills, two saw mills, a barn and other buildings thereon erected; also another lot or piece of land situate in the fief Saint Jean at the River du Loup, in the said district, containing eight arpents in front by thirty arpents in depth, joining on one side to Antoine Petrimoult and on the other side to Amable Bellair: Now this is to give notice that I shall expose the said premises, or so much thereof as may be sufficient to satisfy the amount of the said Execution, to sale by public vendue, at my Office, in the city of Montreal, on Friday the eighteenth day of October next, at three o'clock in the afternoon, at which time and place the conditions of sale will be made known by

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Any person or persons having any prior claim to the said premises, by mortgage or otherwise, are hereby required to give notice thereof, in writing, to the said Sheriff before the day of sale.

Montréal, 6th June, 1782.